

Interpellation

Hey mad'moiselle... Il se passe quoi avec le harcèlement de rue à Lausanne ?

Le harcèlement de rue peut se définir comme une sollicitation non désirée, à caractère sexuel, d'une personne envers une autre. Il se manifeste par des bruitages, des remarques, des gestes, des regards ou des insultes qui importunent ou dénigrent l'individu. On parle de harcèlement car ces sollicitations sont régulières (c'est-à-dire plusieurs fois par mois, par semaine, parfois par jour), de jour comme de nuit, et finissent par peser sur la personne qui les subit. À tel point que celle-ci peut se sentir obligée de modifier son comportement, ses trajets ou son habillement pour s'en protéger.

Selon les témoignages et les articles qui sont consacrés à ce phénomène, les victimes du harcèlement de rue sont majoritairement des femmes ou des personnes de la communauté LGBT, de tout âge et de tout origine. Les harceleurs de rue sont quant à eux, majoritairement des hommes, de tout âge et de toute origine.

Le harcèlement de rue est un fléau mondialement répandu. Des statistiques impressionnantes montrent par exemple que, dans le monde et suivant les pays, entre 60 et 90% des femmes disent avoir déjà été confrontées au harcèlement de rue. Aux Etats-Unis, les statistiques parlent de 41% des femmes qui ont déjà été agressées dans la rue et 60% harcelées dans la rue. En France, 20% des femmes disent être insultées au moins une fois par an, alors que 10% parlent de caresses ou de baisers forcés. En France toujours, le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) a remis un rapport révélant que 100% des femmes ont déjà été importunées, suivies ou agressées dans les transports publics. Suite à ce rapport et à la mobilisation croissante, plusieurs campagnes contre le harcèlement de rue, dans l'espace public mais aussi dans les transports, ont été mises en place.

En Suisse, un récent sondage montre qu'en Romandie, 82% des femmes disent avoir été confrontées au harcèlement de rue. Cette réalité pose un grave problème d'égalité devant la jouissance de l'espace public, à Lausanne aussi.

Les récentes agressions en séries commises en Allemagne, honteusement récupérée par les mouvements d'extrême droite pour proférer des accusations xénophobes envers les immigrés, montrent qu'il faut étudier et agir contre le harcèlement de rue. Il s'agit notamment de le caractériser correctement (aucune culture n'a le monopole du harcèlement de rue, sauf la culture du viol) et de prendre des mesures concrètes avant que l'impunité actuelle ne mène à des exactions similaires. La réaction maladroite des autorités allemandes suggère qu'une information générale aux citoyens et que la formation des premiers répondant (les policiers et les policières) sont aussi de la responsabilité des villes.

Pour ces raisons, la présente interpellation pose les questions suivantes à la Municipalité :

- La Ville dispose-t-elle de moyens pour surveiller le phénomène du harcèlement de rue à Lausanne ?
- Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi ?
- De quelles données la Municipalité dispose-t-elle en ce qui concerne le harcèlement de rue ?
- Le nombre et la gravité des cas de harcèlement de rue sont-ils connus de la Municipalité ?
- Existe-t-il une cartographie des lieux particulièrement sujets à ce phénomène ou considérés comme anxiogènes à Lausanne ?
- Quelles sont les mesures mises en place ou prévues par la Municipalité pour endiguer le problème du harcèlement de rue ?

Lausanne, le 13 janvier 2016
Léonore Porchet

